

Perspectives Stoïciennes Sur La Révision Ou Le Changement Constitutionnel En République Démocratique Du Congo De 2023 A 2028 : Analyse Et Suggestion

Stoic Perspectives On Constitutional Revision Or Constitutional Change In The Democratic Republic Of The Congo From 2023 To 2028: Analysis And Recommendations

BULAYI MUZUBA Désiré, NZEMBELE MUNTU-UMWE Edgar, MABONZO Diane, SUDI HAMADI Olivier, BUJO KWONKE Didier

Centre de Recherche en Sciences Humaines (CRESH), Département des Sciences Politiques, Administratives, Relations Internationales et Bonne Gouvernance (SPARI – BG), B.P 3474 KINSHA-GOMBE

Auteur Correspondant: BULAYI MUZUBA DESIRE, E-mail : bulaydesire@gmail.com Téléphone : (+243)

811810634, N° ORCID : <https://orcid.org/0009-0004-4532-8621>



Résumé: La RDC vit dans une turbulence sur le changement de la constitution.

Plusieurs acteurs se sont levés, les uns pour le changement, les autres contre, vu la pertinence et l'ampleur de ce fait, nous avons jeté notre dévolu sur ce sujet « Regard du stoïcisme sur le changement de la constitution de la 3ème République en RDC de 2025 à 2028 ». Préoccupés par la question principale « Quel regard stoïque porte-t-on sur le changement de la constitution de la 3ème République en RDC ? Anticipativement, nous avons dit que la constitution de la 3ème République a créé un ressentiment au sein de la classe politique congolaise dont l'UDPS. Il ressort de cette étude que les raisons évoquées en 1791 aux USA sont similaires à celles évoquées par la RDC à des contextes différents, la pratique de l'article 220 montre que l'œuvre s'est déjà produite par la pratique homéopathique et face à l'accord de Washington, les réformes profondes doivent faire l'objet. Nous incitons les gouvernants au silence et à se pencher aux suggestions émises.

Mots clés : RDC, changement de la constitution, stoïcisme, accord de Washington, sécurité

Abstract: The Democratic Republic of the Congo (DRC) is experiencing intense debate over the proposed amendment of its Constitution. Various stakeholders have taken opposing positions, some supporting the constitutional change while others strongly opposing it. Given the relevance and significance of this issue, our study focuses on "A Stoic Perspective on the Amendment of the Constitution of the Third Republic in the DRC (2025–2028).

The main research question is: "What is the Stoic perspective on the amendment of the Constitution of the Third Republic in the Democratic Republic of the Congo?"

As a preliminary assumption, we argued that the Constitution of the Third Republic has generated considerable debate within the Congolese political class, particularly within the UDPS. The findings of this study reveal that the reasons advanced in the United States in 1791 for constitutional amendments are similar to those currently put forward in the DRC, although they arise in different contexts. Furthermore, the application of Article 220 shows that constitutional development has already occurred through gradual and incremental practice. In light of the Washington Agreement, profound reforms should be carefully considered. We therefore

encourage the country's leaders to adopt a calm and thoughtful approach and to give serious consideration to the recommendations put forward.

Keywords: DRC, constitutional amendment, stoicism, Washington Agreement.

1. INTRODUCTION

« La loi, l'unique loi, farouche, inexorable, qui régit tout progrès, est la loi du plus fort ou la loi de la jungle » (Lesueur, 1988).

Cela suppose les plus forts cités ci-haut, qui sont les gouvernants qui ont tendance à écraser les plus faibles qui sont les gouvernés et veulent rester au pouvoir aussi longtemps qu'ils peuvent en quelque sorte se pérenniser au pouvoir.

Ainsi, ces derniers utilisent le pouvoir du peuple en s'adonnant à la corruption qui fait naître dans la vie politique, entre méchants, non plus des haines, mais des amitiés tout aussi violentes. De cette vue, les gouvernants tombent sur l'occasion créée à dessein pour s'entendre afin de gruger les gouvernants qui, du reste, s'entre-déchirent, se massacrent et bannissent les leurs, de sorte à installer le gouvernement anarchique et bigarré qui disperse une sorte d'égalité aussi bien à ce qui est inégal qu'à ce qui est égal à sa solde.

Pour ce faire, il faut coûte que coûte former et organiser l'Etat moderne. A cela, il faut recouvrir à l'émergence des idées politiques dominantes ou des conceptions majeures. Il est question du stoïcisme où le centre d'intérêt est sensé jeter un regard de l'évolution de la politique congolaise et les positionnements de certains acteurs dans le système politique congolais. C'est le moment de tirer les leçons et d'anticiper les événements avenir et éviter les crises éventuelles qui mettront en mal les fonctionnements des institutions politiques congolaises, tel est notre objectif. Tout en décidant positivement en cas de référendum. Chemin faisant, nous avons à l'esprit ces préoccupations :

- Quel regard stoïque porte-t-on sur le changement de la constitution de la 3^{ème} République issue de l'Accord global et inclusif à Sun City en Afrique du Sud ?
- Quelles sont les motivations cachées derrière le changement de la constitution de la 3^{ème} République en RDC ?
- Quelle est la position de la Communauté Internationale face au changement de la Constitution de la 3^{ème} République en RDC ?

Anticipativement, nous pouvons dire que la constitution de la 3^{ème} République en RDC avait créé un ressentiment au sein de la classe politique qui, à l'avènement de l'accord global et inclusif à Sun City en Afrique du Sud, certains partis politiques avaient signé sous réserve dont l'UDPS parti actuel au pouvoir de ces mêmes ordres d'idée, l'UDPS avait demandé à sa base de voter « Non » lors du référendum de ladite constitution en décembre 2005.

Ainsi disait Ponty, « si mes actions, une seule fois, cessent d'être miennes, elles ne reviendront jamais, si je perds ma prise sur le monde, je ne la retrouverai pas » (Ponty, 1945).

Renchérît Shri Aurobindo : « Le monde tout entier aspire à la liberté et pourtant chaque créature est amoureuse de ses chaînes. Tel est le premier paradoxe et le nœud inextricable de notre créature » (Aurobindo, 1984).

Et le grand Lénine, « Tandis que l'Etat existe, pas de liberté ; quand règnera la liberté, il n'y aura plus d'Etat » (Lénine, 1961). Lénine veut la disparition de l'Etat de peur que ce dernier enfrenne la liberté des citoyens.

Enfin, « Nu comme un plat d'argent –nu comme un mur d'église, nu comme le discours d'un académicien » (Musset, 1971).

De ces panoplies de littérature, seule la liberté libère un Etat, cette tautologie me permet de joindre Musset, dans les secrets profonds que les acteurs s'enfoncent pour ne pas ressortir l'âme du peuple dans sa prise des décisions. Tout est caché, motivation, aspiration, intérêt, ...restent autant le secret d'Etat et secret de polichinelle. Le peuple a droit d'explication sur son destin. Il doit avoir le droit d'être informé et formé pour cette fin.

Pour ce faire, nous avons opté pour la méthode historico-dialectique afin de relire les documents passés engageant l'Etat congolais pour le destin de ce peuple et comparer la situation en RDC et les USA lors du changement de la constitution et aussi bien la technique documentaire et d'observation en limitant notre étude temporelle pendant la période allant de 2023 à 2028 en République Démocratique du Congo.

2. LITTÉRATURE

L'univers politique est essentiellement un monde de compétition et donc des conflits d'intérêts. Il faut considérer que le monde compétitif constitue un jeu politique qui institue de bonne guerre où les règles de compétition existent en adversaires. A cela, la conquête du pouvoir est au rendez-vous à la lutte politique qui met aux prises, des adversaires devant relever les règles de jeu.

2.1. Contexte International

2.1.1. *La vision de la Communauté Internationale face à la guerre à l'Est*

L'opinion Internationale ancrée par le média, oriente les faits selon la sensibilité de certains grands de ce monde, ainsi « le journalisme devrait seulement viser le bien commun. La presse a du pouvoir mais, de même qu'un torrent sortant de son lit dévaste les cultures sur son passage, une plume incontrôlée est une plume destructrice » (Arrous, 2001). Le journaliste limite sa plume pour ne pas toucher certaines sensibilités surtout puissantes vouées à l'imposture. Comment peut-on expliquer les crimes à ciel ouvert qui se sont commis pendant 30 ans en RDC sans que les presses n'y fassent allusion, alors que le génocide perpétré au Rwanda n'a duré que trois ans pour que la Communauté Internationale pointe des doigts les responsables de ces affres ? Le peuple a droit d'être informé et formé.

2.1.2. *Enjeu International après le génocide au Rwanda*

Après le génocide au Rwanda, on retrouve autour du Zaïre de MOBUTU, les miliciens rebelles HUTU Rwandais et Burundais, mais aussi, de façon plus directe, le Soudan. Or, le régime islamiste et répressif de Khartoum est honni par les USA, qui l'accusent de soutien à des terroristes, parmi lesquels OUSSAMA BEN LADEN ; en terme logique Washington à son tour, soutient la rébellion du SPLA, mouvement de Libération du Seigneur Joseph KONY. De son côté, le président ougandais MUSEVENI bénéficie d'un solide appui américain et Kampala devient l'étape obligée des rares tournées de présidents américains en Afrique. MUSEVENI est aussi l'allié du nouveau pouvoir au Rwanda, dont il connaît bien de nombreux membres, parmi lesquels son protégé, le Vice-président et ministre de la Défense Paul KAGAME, réfugié Tutsi rwandais dans le camps de M'BARARA, dans le sud de l'Ouganda qui, jadis était chargé de la sécurité intérieure ougandaise, après la victoire de ce dernier remporté en 1986 après une longue guerre civile contre MILTON OBOTE, successeur du fantasque et néanmoins atroce dictateur Idi AMIN DADA.

Lorsque MOBUTU, déjà accusé de laisser des génocidaires se réarmer à la frontière rwandaise, accepte d'offrir son territoire comme base arrière à l'armée soudanaise pour une offensive contre le SPLA de John GARANG, il signa ainsi son arrêt de mort ? N'a-t-il pas dit : « on m'a poignardé au dos » ? Il s'était fait poignardé au dos. Qui l'ont poignardé au dos ? Effectivement ceux qui l'ont soutenu durant 32 ans au pouvoir. Face à lui, une coalition s'articule autour de l'Ouganda et du Rwanda, soutenue par les USA et le Royaume Uni. Elle inclut au Zaïre, des Tutsi et des ex-lumumbistes rassemblés au sein de l'AFDL fondée officiellement le 18/10/1996, assuré par le lumumbiste André KISASE NGANDU, assassiné dans des circonstances mystérieuses le 04/01/1997 et Laurent Désiré KABILA qui le succéda jusqu'au changement du régime MOBUTU en s'autoproclamant Président de la République Démocratique du Congo le 17/05/1997 à Lubumbashi sous le soutien indéfectible des USA qui, par la suite, sera assassiné le 16/01/2001 suite à ses positions belliqueuses et incontrôlées à

ceux qui l'ont placé au pouvoir. Sa mort n'est jusque-là élucidé (OTHEE, 2004). Tenant compte de l'accord de Washington centré sur la sécurité contre les minerais stratégiques, il est impérieux qu'on évoque la sécurité.

2.2. La situation sécuritaire à l'Est de la RDC

HANS Morgenthau dans sa théorie sur le réalisme, montre qu'un Etat ne peut survivre qu'en se faisant puissant. La situation de l'armée congolaise a connu certaines tournures selon les déchirures de l'Etat congolais au fil du temps se résumant en des périodes :

2.2.1. A la veille de l'indépendance

a. La première République

L'agitation frénétique des premières années d'indépendance ne pouvait manquer d'avoir des conséquences militaires, conséquences d'autant plus inquiétantes que la mutinerie des effectifs de l'armée, dans les premiers jours du mois de juillet 1960, avait été le point de départ de la violente explosion qui ébranla le Congo.

La liquéfaction de l'autorité civile ajoutait encore à la désorganisation de l'armée. Dans le chaos des passions et des intérêts égoïstes, le pouvoir central n'était qu'une fiction, l'art militaire qu'un souvenir. Ce régime, diluant la souveraineté entre ceux qui, par force et ruse, avaient pu en saisir un morceau, multiplia les frontières à l'infini, par le glissement de certains éléments de l'armée dans la dissidence.

Devant trop de tendances centrifuges, l'armée se désagrégea littéralement en autant de milices disparates que le provincialisme et l'opposition prenaient formes.

Le dernier carré de l'armée lui-même, rempart de la légalité et de l'intégrité territoriale, privé de commandement effectif, n'était plus qu'une foule tassée et mélangée d'hommes sans foi. Les têtes brulées, issues de la mutinerie, transformées en soldats, n'étaient naturellement guère dociles. Et même, au niveau des cadres, la valeur de l'encadrement ne correspondait nullement aux grades et aux fonctions. Le sens de l'honneur, de la discipline, de l'enthousiasme patriotique faisait cruellement défaut à cette armée. L'improvisation et l'anarchie étaient cultivées à tous les échelons de la hiérarchie. Ces tendances à l'indiscipline, chez le soldat et le chef, eussent ruiné l'armée de l'ancien régime s'il ne s'était trouvé pour le contenir. Bien que le défaut d'ardeur, le manque d'instruction, l'insuffisance d'armement et la médiocrité de ses éléments rendaient encore l'armée inconsistante et inefficace, la sécession katangaise, avec l'appui des forces de l'ONU, sera réduite, la gendarmerie du sud-Kasaï jugulée, pendant qu'à Kisangani intervenait une solution politique à la dissidence Présidence de la RDC, (2006), Bilan 1965-1970, Bureau Politique du Président de la République, sd.

L'effectif réel de l'armée était de 40000 hommes sur une superficie de 2.345.000 km² d'où un homme était gardien d'un espace de 58km² Présidence de la RDC, (2006), Bilan 1965-1970, Edition Bureau du Président de la République, Kinshasa, 2006. Soit une distance dépassant largement le côté allant du centre-ville jusqu'à Maluku. Comment peut-on sécuriser le territoire national ? L'effectif militaire était faible. Cependant, il faut dire que l'armée congolaise pendant la première Guerre Mondiale avait fait des exploits éclatants par la prise de la ville de garnison fortifiée SïO en Abyssinie, l'actuelle Ethiopie sans oublier GAMBELA. A côté des officiers belges, le soldat congolais était particulièrement fier de pouvoir offrir à ses officiers blancs la prise de SïO. Les soldats congolais étaient animés par la conscience de la guerre. « Au printemps 1940, quand l'armée allemande terrassa la Belgique en 18 jours, le statut juridique du Congo Belge resta confus plusieurs mois » (Reybrouck, 2010). Le gouvernement belge fuyait vers la France puis vers l'Angleterre et se rangeait aux côtés des alliés, le roi Léopold III, petit neveu de Léopold II, reconnut la victoire allemande. Il devient prisonnier de guerre et vécut vers la fin de guerre dans l'Allemagne Nazie. Les forces conservatrices tel Monseigneur de Hemptine, le puissant Evêque du Katanga, penchaient vers le roi et se résignaient à la victoire

Allemande et au nouvel ordre mondial fasciste. En outre, beaucoup d'industriels avaient la sympathie d'extrême droite. Ils voulaient pouvoir continuer de livrer des matières premières à l'Allemagne, ce qui firent certains d'entre eux pendant la guerre, en passant par le Portugal. L'armée nationale sous la première République manquait la cohésion, de la

discipline et d'agressivité.

b. La Deuxième République

Il sied de souligner que le premier gouvernement du Congo héritait de la Belgique, un pays doté d'une infrastructure bien développée :

- Plus de 14.000km des voies ferrées ;
- Plus de 140.000 km de routes et des rues ;
- 4 aéroports ou aérodromes ;
- Plus de 100 centrales hydro-électriques et à vapeur ;
- Une industrie moderne était sur pied (numéro un mondial pour le diamant industriel, 3^{ème} producteur de cuivre de la planète) ;
- Un début de système de santé publique (300 hôpitaux pour les autochtones, des centres médicaux et des maternités) ;
- Le taux d'alphabétisation était très élevé (1,7 millions d'élèves à l'école primaire).

L'armée avait en outre enregistré d'importants succès à l'occasion de deux guerres mondiales. La force publique ne comptait qu'un seul officier. Le jour de l'indépendance, le pays comptait déjà 16 diplômés de l'Université (Reybrouck, 2010).

Le jeu politique sous l'ancien régime, donnait à l'exercice du pouvoir un caractère incroyable d'instabilité et de tumulte. Ces caractères de la politique marqueront l'armée qui en est l'instrument. Profondément marquée par la mutinerie de 1960, composée, pour les nécessités du moment, d'éléments disparates dont la fusion s'avérait délicate et tributaire de l'extérieur pour le soutien logistique.

Par ailleurs, les plaies de la rébellion qui, pendant 3 ans, entravèrent tout programme de reconversion et de réorganisation de l'armée, n'étaient pas encore cicatrisées que les mercenaires et leurs auxiliaires katangais déclenchèrent une mutinerie sauvage. Pour remédier à cette situation, le président MOBUTU avait entrepris dans le domaine de l'instruction, de la formation et de l'entraînement des troupes après la pacification orchestrée par l'extérieur en donnant la mort au premier Ministre Lumumba. La Communauté occidentale, dans la houle de la guerre froide a jugé bon de déplacer MOBUTU comme pion. Cette formation avait produit un résultat spectaculaire permettant de rajeunir l'armée et offrir à Mobutu 32 ans au pouvoir. Et c'est grâce à l'armée nationale, depuis 1965, les frontières étaient consolidées.

Tout est parti avec le vent de la « Perestroïka » ; « le glasnut » ou le vent de l'Est, l'ex URSS s'était démantelée, il y eut la conférence de la baule convoquée par François MITTERAND au cours duquel ce dernier a demandé aux chefs d'Etat africains, membres de la francophonie d'instaurer la démocratie. La fin imminente du régime se fait ainsi sentir. Les occidentaux ne trouvent plus la nécessité de MOBUTU pour la nouvelle ère qui s'annonce.

A la lumière de 1905, quand Léopold II ne pouvait plus nier les atrocités commises par l'EIC, il s'était attardé encore 3ans avant de transmettre à l'Etat belge le territoire qu'il avait conquis, de même, après le discours de MOBUTU du 24/04/1990 sur la démocratisation du pays et l'entrée de jeu dans le pluralisme, de 1990 à 1997, MOBUTU s'accrochait au pouvoir pendant 7 ans avec une obstination et une rouerie que personne n'aurait cru possible.

De son côté Joseph KABILA, après le second mandat purgé, a dû faire 2 ans supplémentaires de 2016 à 2018 par un refus manifeste d'organiser les élections en voulant changer la constitution secoué par la pression américaine, ce dernier a dû quitter le pouvoir contre son gré. Actuellement, cette situation refait surface avec la position manifeste des membres de l'Union Sacrée par l'astuce d'un probable accord de Washington. D'où la nécessité d'approfondir cette étude en élucidant le stoïcisme dans la prise de position de ce nouveau régime.

Aujourd'hui, la guerre à l'Est nécessite le courage, l'emprise sur des territoires congolais relève un étonnement, vu les accords obscurs signés par le président Kagame avec la RDC, alors que ce dernier accuse les colons d'avoir volé ses terres lors du partage de l'Afrique qu'il doit les récupérer. Et pourtant, l'article 217 de la constitution de la 3^{ème} République émet en exergue certaines suspensions sur la souveraineté de la RDC à l'égard des Etats de la région où la RDC doit accepter de perdre une partie de sa souveraineté au profit du panafricanisme. Cet aspect de chose ravive le compte à rebours, faudra-t-il garder cette constitution ou la changer tout simplement. Avec un œil stoïque, nous voulons contribuer à ce débat par nos réflexions.

2.3. Les Outils De L'analyse

2.3.1. Du stoïcisme

Le stoïcisme constitue un leit motive dans cette étude, opté sur le changement ou la révision de la constitution de la 3^{ème} République. Le stoïcisme a évolué selon 3 avancées historiques, il s'agit du stoïcisme ancien, moyen et récent.

a) Du stoïcisme ancien

Il est incarné par les célèbres Zénon, Antigone Gonates. Il ya une loi divine dont se nourrissent toutes les lois humaines appelée « logos » ou « raison universelle ». Cette loi procède de la nature, de la providence, du destin de Dieu, à qui l'art de vivre, la sagesse conseille de se soumettre sans tarder. « Un enfant tout comme un adulte se gêne au recours d'un rapport sexuel en plein air », il en va de même de tuer. C'est par le bon sens que la nature a inculqué aux humains l'art de vivre (Kabuya, 2000).

Un gouvernant avant de poser un acte, il doit anticiper ou comprendre les intentions du destin d'où la sagesse est recommandée. Le gouvernant doit être sage car il est considéré comme un leader ou meneur du groupe. Il est sensé mépriser les choses matérielles, le plaisir, le luxe, l'argent, le succès à l'instar du président KASAVUBU qui avait fait montre du désintéressement. Il est mort dans une précarité remarquable, à la quête de la vertu. Il remettait l'argent de la République dans la caisse de l'Etat après avoir effectué une mission.

Le gouvernant tout comme les gouvernés sont appelés à l'altruisme, ils doivent agir au lieu de s'abstenir à toute éventualité. « Gouverner, c'est maintenir les balances de la justice égales pour tous (Roosevelt, 2011), disait Roosevelt. Passionné de chasse, il défend la nature contre l'exploitation excessive. Si le monde était à l'écoute de ses intentions, on n'aurait pas le phénomène du réchauffement climatique en réalisant les œuvres suivantes :

- Les réformes progressistes (lutte contre les monopoles, lois sur l'alimentation et les médicaments) ;
- Renforcement de la puissance militaire américaine (Big Stick Policy)
- Prix Nobel de la paix en 1906 pour sa médiation dans la guerre Russo-japonaise.

Nonobstant, Sedar Senghor, alors Président du Sénégal emboîte le pas, il ne se distingue pas moins de ses collègues par une caractéristique ses amis ne sont pas seuls à reconnaître en lui, cette éternelle jeunesse, le refus obstiné de s'arrêter en chemin dans la voie qu'il a été le premier à décrire comme celle du socialisme africain. Il a dû démissionner pour sa passion d'antan. N'était-il pas secoué par le désir d'amasser les richesses ? Seule la justice l'ébranla, en préparant son successeur.

Etait-il nécessaire de changer la constitution ? Se pérenniser au pouvoir ? Un exemple probant à suivre encre par les gouvernants occidentaux crédo de la symbolique « démocratie ». Plus de sens dans le vocable archaïque et grotesque, « j'y suis et j'y reste ». Il faut avoir le courage tel qu'élucide MAIAKOVSKI dans un de ses poèmes : « je m'écoulerai haché mais je laverai par mon sang le nom assassin que l'homme porte, marqué au fer rouge » (FRIoux, 1961). MAIAKOVSKI redoute le dépérissement d'une intuition de la vie fervente, mouvementée, avide de nouveauté et de création, d'où la nécessité du courage et de l'altruisme. Le gouvernant doit braver son instinct et par son courage, faire l'effort au respect de texte et à

l'écoute de la nature.

b) *Du stoïcisme moyen*

Cette conception philosophique est incarnée par Cicéron (106-43 Av.JC), elle constitue le ciment de la pensée politique de la République Romaine. On sait la conquête militaire acquise après la victoire d'Actium (en 31 Av.J.C) des Romains, a amené l'hellénisation, c'est-à-dire l'hégémonie de la culture grecque chez les romains.

Pour Cicéron, la loi naturelle est la *Respublica*, de ce fait, il existe une loi vraie, c'est la droite raison conforme à la nature rependue dans tous les êtres, toujours d'accord avec elle-même.

La nature ne nous enseigne-t-elle pas ? Un couple de pigeon vit dans une fidélité que d'aucun ne peut les séparer sauf en cas de la mort de l'un des conjoints. Qui plus est, l'union des fourmis devant le danger et le refus de laisser les cadavres de victimes trainés, sans omettre le cas de deux coqs dans la basse-cour ne cohabitent pas sinon c'est de bonne guerre. Ces quelques illustrations que nous constatons chez les humains, stipulées autour de l'unité, la fidélité ou la loyauté, la haine et la jalousie entraînant l'égoïsme. Ces lois sont non sujettes à périr. C'est une seule et même loi éternelle et immuable qui régit toutes les nations de tout temps. Le gouvernant qui ignore cette loi s'ignore soi-même. N'est-il pas dit que nul n'est censé ignorer la loi, à combien plus forte raison les gouvernants. La nature au sens stoïcien est la pierre de touche de la vérité et de la validité de l'ordre juridique des sociétés organisées. Comment expliquer les tueries qui s'appliquent sur le sol congolais durant 30 ans par un Etat tiers bien identifié, le Rwanda, alors le précepte d'intangibilité du territoire n'est traduite que par le renom de l'« intérêt » des Etats.

La vérité dénoncée doit être accompagnée des sanctions, il s'agit ici de la validité et de la vérité de l'ordre juridique des sociétés organisées et modernes. Nous espérons qu'un jour les auteurs de ces crimes odieux répondront de leurs actes et les victimes indemnisées et la balance de la justice sera équilibrée. La *Respublica* est la chose du peuple, par le peuple, et pour le peuple. Comme l'a défini Abraham Lincoln, il s'agit pour Cicéron, un groupe nombreux d'hommes associés les uns aux autres par leur adhésion à une même loi qui est la constitution.

Une question a été posée à Michel Ben Arrous, comment a-t-il couvert le génocide rwandais ? Les réponses se rangeaient de deux types dont l'une est capitale pour nous « les rwandais comme les burundais, sont des sauvages, ce sont des peuples martyrs, mais qui s'entretueront jusqu'au dernier si on les laisse à eux-mêmes » (Arrous, 2001). La situation créée au Rwanda par le génocide de Tutsi par les Hutu en 1994 a entraîné la désolation ; plus de 10 millions des morts au sein des populations de la RDC, il sied de souligner généralement le peuple congolais constitué majoritairement des bantous est pacifique.

Le génocide de population Tutsi ayant causé 800.000 morts vaut-il à 10.000.000 après 30 ans. La RDC paie un lourd tribut par le fait d'accepter la demande de la Communauté internationale à la rescousse de sujets HUTU sur son territoire. L'incursion du Rwanda était d'abord de sécuriser ses frontières suite aux incursions des génocidaires des FDLR, aujourd'hui, cet objectif prend une autre orientation celle de l'hégémonie rwandaise et les visées deviennent de plus en plus économiques dans les zones sous occupations (Tokwaulu, 2010). La RDC devient victime d'une Potentielle balkanisation orchestrée par le Rwanda avec usage des autochtones pour ses fins.

2.3.2. *Du changement de la constitution*

Au début du 13^{ème} siècle, à l'issue d'une grande victoire militaire qui marqua le début du moyen âge africain, le fondateur de l'empire mandingue, Soundiata Keita et l'assemblée de ses « hommes sages » ont proclamé à KOUROUKAN FOUGA « la charte du Manden » du nom du territoire situé dans le haut bassin du fleuve Niger entre la Guinée et le Mali actuels. Cette charte a été promulguée en 1236, même n'est que sous forme orale, et sous forme orale, elle a été transmise pendant des siècles par les Malinké, un groupe initiatique de chasseurs, et par les griots. Faisant du Mali, le premier pays au monde à se doter d'une constitution. C'est vers l'année 1787, les USA étaient dotés d'une constitution écrite au sens moderne et entrée en

vigueur en 1789. Faisant ainsi des USA, le 1^{er} pays à se doter d'une constitution écrite et moderne.

Au changement de la constitution, l'histoire constitutionnelle se divise en plusieurs étapes clés dont :

a. La 1^{ère} modification nationale

Les USA ont été les 1ers à modifier leur propre texte fondateur en ajoutant les 10 premiers amendements (le Bill of Rights) en 1791.

b. La 1^{ère} constitution européenne

La Pologne (associée au Grand-Duché de Lituanie) a adopté la 1^{ère} constitution d'Europe le 03/05/1791, suivie de près par la France en septembre 1791. Ces textes représentaient de profonds changements politiques par rapport aux systèmes précédents.

1. Le plus ancien texte toujours en vigueur

La République de Saint Marin utilise des textes fondamentaux (les statuts) écrits en 1600, bien qu'ils aient été complétés au fil des siècles. Saint Marin officiellement la République de Saint Marin est un Etat indépendant, c'est un micro-état enclavé à l'intérieur de l'Italie, situé près de la ville côtière de Rimini. Il a une superficie d'environ 61 km². C'est le 3^{ème} plus petit Etat d'Europe après le Vatican et Monaco. Elle a été fondée en l'an 301.

2.4. Résultat

2.4.1. Investigation

Tout se résume par la citation suivante : « Nu comme un plat d'argent – nu comme un mur d'église, nu comme le discours d'un académicien » (Musset, 1971).

a) *Nu comme un plat d'argent*

Nu comme le plat d'argent constitue le pillage dont subi la RDC à ses richesses du sous-sol qui entrent dans la nouvelle technologie. Aucune idéologie n'est épargnée actuellement. Du socialisme au capitalisme sont au solde de la salle besogne (La Russie, USA, Chine, France, ...). Après la victoire de la 2^e GM par l'Alliance ex-URSS, USA, Grande Bretagne à l'axe Italie, Japon et Allemagne, celle-ci va façonner les lois en créant l'ONU qui succéda ainsi à la SDN. Ces lois dites protégées les Etats faibles qui en réalité ne les protègent pas. Ainsi les Etats deviennent les protégés des Etats forts. Cette considération mieux encrée par les américains prennent le monde comme leur bien et par conséquent, ils imposent leur intérêt, le cas du Venezuela, Iran, Afghanistan, Irak, ... élucident cet aspect. La situation de la RDC est couronnée par l'accord de Washington, après 30 ans de crimes à ciel ouvert, la RDC pillée sans pitié, suscitant l'hécatombe, des populations déplacées, des tueries, des femmes violées par les bourreaux rwandais. Ce dernier bénéficiant d'une raffinerie des minerais stratégiques alors qu'il n'a aucune graine sous son sol, prétendant être victime d'un vol par les colons du sol à l'Est. Aujourd'hui, l'accord de Washington émet une structure sous l'intégration économique sûrement les bénéficiaires sont multiples, les Etats puissants à travers les multinationales et le Rwanda continuera à trouver des dividendes. Ainsi, les USA trouvent l'occasion de mettre la Chine hors du sol congolais, une lutte âpre sans précédent, sous un accord économique entre les USA et la RDC pour raison de monopôles d'exploitation des minerais stratégiques. Les USA en tant que grande puissance, par sa force fait taire de plus en plus les armes et la RDC, la mère porteuse qui accouche avec douleur dans les larmes de ce qu'elle possède, s'assouvit dans l'illusion de la paix.

b) *Nu comme le mur de l'église*

La situation des clergés en RDC dénote l'implication de 'église dans la recherche de solution. Les confessions face au changement de la constitution sont divisées en trois blocs : l'église catholique, l'ECC et les autres églises (Kimbanguiste, Réveil, musulman et autres).

L'église catholique en RDC est une représentation de l'Etat du VATICAN, elle n'est pas régie par la loi qui organise les ONG et les ASBL. Elle est régie par la convention du 26/05/1906, un traité historique majeur conclu entre le Saint-Siège (représenté par Mgr VICO) et l'EIC. Cet accord avait jeté les bases juridiques et matérielles de l'influence de l'église catholique sur la RDC. En mai 2016, le Vatican et la RDC ont signé un nouvel accord cadre, ratifié et concrétisé par des accords spécifiques en juillet 2022, venant moderniser et remplacer définitivement ce vieux régime en garantissant l'indépendance mutuelle de l'église et de l'Etat tout en maintenant leur collaboration. Sur le plan international, l'église et l'Etat congolais sont les deux sujets de droit international ayant tous deux le même degré de souveraineté et de l'indépendance. Les paroisses et d'autres entités de l'église catholique sont considérées comme des ambassades et les prêtres bénéficient des immunités ecclésiastiques au même titre que les diplomates congolais. Au-delà des querelles, des attaques et insultes entre l'église catholique et l'Etat, il faut réfléchir sur la possibilité de revoir ces cadres juridiques qui régissent l'église en vue de maintenir l'exclusivité de la souveraineté de l'Etat congolais sur toute l'étendue du territoire national. L'église catholique congolaise regorge en son sein un organe dit CENCO (Conférence Episcopale Nationale du Congo) est l'assemblée permanente des Evêques catholiques de la RDC. Elle regroupe les dirigeants des différents diocèses du pays et siège dans la commune de la Gombe à Kinshasa. En plus de son rôle religieux et pastoral, l'église catholique joue un rôle social et politique majeur en RDC.

Ses missions sont :

- Unité et pastorale : coordonner les activités de l'église catholique et définir les orientations spirituelles ;
- Médiation et cohésion sociale : intervenir régulièrement comme arbitre lors des crises politiques ;
- Observation électorale : déployer des dizaines de milliers d'observateurs pour garantir la transparence des élections ;
- Veille citoyenne : prendre position publiquement sur la gouvernance, les droits humains, la paix (notamment face aux conflits dans l'Est du pays et les réformes constitutionnelles).

La Cenco ne peut pas donner d'injonctions juridiquement contraignantes au gouvernement congolais. En tant qu'institution religieuse, elle ne dispose pas de pouvoir exécutif ou législatif. Conformément aux instruments juridiques suivants :

- Le code de droit canonique ;
- L'accord-cadre entre le Saint-Siège et la RDC ;
- La constitution de la RDC.

Face à l'immixtion flagrante de la Cenco, pour contrer ou recadrer l'influence politique des Evêques, plusieurs approches sont généralement évoquées dans les débats :

- Les sanctions disciplinaires (église) par l'entremise du pape via le Noce Apostolique ;
- Les poursuites judiciaires ciblées pour inciter à la révolte sur base du code pénal ;
- La régulation institutionnelle ;
- Le dialogue institutionnel.

Vu la nécessité, l'urgence et l'opportunité de changer la constitution actuelle, les évêques estiment que toucher à la constitution c'est rompre le pacte social. Cette immixtion est justifiée par une incohérence de prise de position de la Cenco. En 2005, la Cenco s'était farouchement opposée à l'idée de la promulgation de la constitution de la 3^{ème} République. Subitement aujourd'hui, la Cenco défend farouchement. En prenant à corps la sagesse quelques entendements minutieux d'être

sont relevées :

- Celui s'oppose à une règle parce qu'il la juge mauvaise ne devrait pas ensuite la défendre sans expliquer ce qui a changé. Or, la CENCO devrait expliquer les raisons de l'évolution de sa position.
- Une position cohérente repose sur des principes constants, or rejeter hier ce que l'on protège aujourd'hui peut sembler rompre cette constance. Donc cette évolution peut-être perçue comme une incohérence si elle n'est pas justifiée.
- Les institutions sont jugées autant sur leur cohérence que sur leurs idées. Or la CENCO a adopté deux positions différentes sur la même constitution. Donc sa cohérence peut légitimement être questionnée.
- Un changement de position appelle une explication publique. Or la position de la CENCO sur la constitution a évolué. Donc une explication publique permettant de mieux comprendre cette évolution.
- Une institution crédible doit appliquer les mêmes critères dans le temps. Or les critères appliqués par la CENCO sur la constitution semblent avoir changé. Donc ça ne demande pas de la magie pour détecter cette contradiction.
- Les citoyens ont le droit d'interroger les évolutions des acteurs publics. Or la CENCO a modifié sa position sur la constitution. Donc les citoyens peuvent demander les raisons de cette évolution (sinon la CENCO manipule la population).
- Les accusations d'intérêts cachés nécessitent des preuves. Or le simple changement de position sur la constitution sans explication constitue déjà une preuve. Donc il est possible de conclure logiquement que la CENCO agit par intérêt particulier sur cette seule base.
- La cohérence renforce la confiance du public. Or une évolution de position sans explication peut susciter des interrogations. Donc une clarification de la CENCO contribuerait à renforcer la confiance.

De l'autre côté, l'ECC après avoir écouté le gouvernement est une franche de l'opposition se range neutre et recourt au dialogue inclusif. Les autres églises de Réveil, musulmanes et Kimbanguistes sont enthousiastes et favorables au changement de la constitution.

c) Nu comme le discours d'un académicien

Plusieurs penseurs ont émis leur avis au changement de la constitution en RDC dont :

- Le journaliste et écrivain camerounais Charles ONANA, il a déclaré « la restauration de la paix en RDC, la clé s'appelle Félix TSHISEKEDI. Le départ de Tshisekedi va soulager le Rwanda et la France. Il faut le garder encore au pouvoir ». A l'instar du 32^{ème} président des USA, Roosevelt avait obtenu trois mandats (1933-1945, seul), à qui les américains accordaient un mandat supplémentaire le 05/11/1940 pour continuer à faire échec à Adolph HITLER jusqu'aux derniers mois de la seconde guerre mondiale, les congolais peuvent aussi à leur niveau repousser les choses (<https://www.facebook.com/share/p/AFRhchFjn> du 22/06/2026) ;
- Le Professeur Bob KABAMBA, lors d'une interview réalisé par Lusakwenu sur Top Congo, dit : « Tout changement de la constitution est un coup d'Etat », il estime qu'il faut redéfinir le régime politique et la pratique enregistrée car dans le contexte actuel, les autorités ne peuvent s'arroger à changer la constitution pour raison de la guerre à l'Est, la position de certains acteurs tels que l'église catholique, l'ECC, certains acteurs de la Société Civile et l'Opposition qui entame déjà certaines actions ;

la constitution est une activité à la fois de fascination et de sensibilité courageusement intellectuelle. L'ouvrage utilise la démonstration épistémologique en vue premièrement de dédramatiser la problématique et deuxièmement de faciliter la compréhension de la pratique de la constitution par les acteurs politiques en mettant un accent particulier sur le contexte historique et politique de l'actuel texte constitutionnel (ses sources matérielles). L'ouvrage démontre que l'article 217 dans sa formulation actuelle est sujet à suspicion politique en dépit de sa vision panafricaniste et sa réécriture doit être envisageable. L'ouvrage démontre comment l'article 220 qui porte les matières intangibles, a déjà subi des révisions homéopathiques par la pratique du pouvoir. Enfin l'ouvrage recommande l'évaluation et le bilan de la constitution en ses 19 ans d'existence et recommande aussi quelques accommodements techniques parce que la pratique semble déborder la constitution et il faille que le texte s'adapte à la réalité politique du terrain » (SEFU, 2025).

2.4.2. ANALYSE

Tenant compte du discours d'un académicien, il ressort ce qui suit : le prof Bob KABAMBA est l'un des co-auteurs de ladite constitution, il ne peut en aucun cas se nier soi-même, rendre le texte caduque signifierait le manque de considération du travail âpre qu'ils ont dû abattre. Il s'agit d'une grande forêt qui cache certains secrets. Un coup d'Etat constitutionnel, oui, nous l'affirmons, mais un coup d'Etat nécessaire, il est aussi probant que le miracle s'opère à la lumière, à ce début du régime, le professeur Bob KABAMBA avait prédit à la Radio RFI ce qui suit : « Dans le contexte actuel où le PPRD a une majorité, je ne vois pas par quelle alchimie, comment Félix TSHISEKEDI pourrait avoir la majorité à cette mosaïque de partis politiques » ? Mais l'alchimie s'était produite, nous disons que le coup d'Etat peut s'opérer à travers le référendum à travers la loi référendaire votée par les deux chambres et par la suite sera promulguée par le chef de l'Etat.

En se référant au stoïcisme récent, baptisé stoïcisme impérial, l'auteur a été Sénèque (1-65 Ap. J.C) qui fut conseillé de Néron, lequel Néron le pria de se tuer après l'avoir soupçonné de rechercher LES FAVEURS DE SA FEMME. En prenant le pouvoir, Octave Auguste a jeté les bases de l'empire et du pouvoir d'un seul empereur redevenu un homme-dieu, bienfaiteur et sauveur. Il s'agit de la loi vivante et non parlante. La légitimité est fondée sur la valeur morale du souverain (sa vertu), sur sa vocation à exercer le pouvoir ou le charisme, se servant sur l'équation : Dieu=Roi et Univers =Cité et sur le principe « Insociable regnum » (le pouvoir ne se partage pas). Ces combinaisons de ces éléments en un homme, doit impérativement s'habiller sur des valeurs stoïques où le regard du stoïcisme met en exergue sa valeur par deux aspects :

- L'intelligence et la sagesse :

L'intelligence est la capacité à comprendre et à résoudre des problèmes, à analyser des situations, des biens de choses, à trouver des solutions logiques par sa rapidité d'esprit, à son ingéniosité et à sa capacité d'apprentissage. Il s'avère que l'intelligence n'est toujours pas synonyme de bon jugement, une personne peut simplement être à même d'accomplir quelque chose mais sans savoir pourquoi ou si elle devait le faire. D'où la nécessité de la sagesse. Etre sage, c'est comprendre ce qui est juste, bon et utile non seulement pour la communauté humaine dans son ensemble. La sagesse implique donc :

- La capacité à faire des choix éthiques, à rester calme face à l'adversité et à garder le cap sur ce qui compte vraiment dans la vie, caractérisé par la qualité de ses décisions.
- La sagesse est pratique et morale : L'intelligence nous aide à comprendre le monde, tandis que la sagesse nous aide à comprendre comment vivre dans ce monde. Faudra-t-il brûler le pays parce que la loi référendaire a été votée ? Nous en appelons à retenue et à la sagesse à tous les acteurs politiques et la société civile. Considérant la situation de 1791 vécue par les USA en donnant un troisième mandat à Roosevelt n'a pas empêché que les USA soit une grande puissance. Cette situation que vit la RDC est semblable qu'à celle des USA vue les revendications et les motifs. Il est nécessaire que le souverain premier soit consulté. C'est l'exercice même de la démocratie et non la confiscation par un groupe.

71, 110, 126, 149, 197, 198, 218 et 226. L'œuvre s'est produit par la pratique des gouvernants, que peut-on dire des glissements de deux ans. L'article 217 qui stipule : « La République Démocratique du Congo peut conclure des traités ou des accords d'association ou de communauté comportant un abandon partiel de souveraineté en vue de promouvoir l'unité africaine ». La RDC est en guerre avec son voisin, le Rwanda qui a des ambitions expansionnistes et qui avait déjà signé certains accords (dont l'accord de Lemera, l'accord de RUBAVU, l'accord du 18/02/2002 et l'accord du 23/03/2009) avec le président Laurent Désiré KABILA et Joseph KABILA, met en péril l'article 217 qui nécessite une certaine reformulation.

L'article 220 qui stipule : « La forme républicaine de l'Etat, le principe du suffrage universel, la forme représentative du Gouvernement, le nombre et la durée des mandats du président de la République, l'indépendance du pouvoir judiciaire, le pluralisme politique et syndical, ne peuvent faire l'objet d'aucune révision constitutionnelle. Est formellement interdite toute révision constitutionnelle ayant pour objet ou pour effet de réduire les droits et libertés de la personne ou de réduire les prérogatives des provinces et des entités territoriales décentralisées ». A nos avis, nous constatons que cet article a déjà été vidée d'une part par le glissement connu en 2016 -2017, le pouvoir judiciaire est inféodé par la politique dans la pratique d'où la nécessité d'œuvre.

En dehors de ce discours académicien, le tableau ci-dessous nous met en lumière sur les raisons du changement de la constitution aux USA en 1791 et les raisons de crise que connaît la RDC pendant la période de cette étude. Il s'agit d'une comparaison des motifs qui ont poussé les USA à changer sa constitution et à la RDC d'envisager ce changement de sa constitution.

Tableau I. Comparaison entre les USA et la RDC sur le changement de la constitution

Pays Motifs	USA (1791)	RDC (2023 – 2028)
Gouvernement central faible	Le gouvernement était sans pouvoir exécutif, judiciaire ni la capacité à lever des impôts, le jeune pays faisait face à des crises économiques, des dettes impayées et des tensions. Le congrès n'avait pas le droit de lever des impôts ni de régler le commerce entre les Etats. Il dépendait entièrement du bon vouloir des Etats pour financer des opérations et rembourser ses dettes	La gouvernance centrale fait face à de nombreuses limites qui nourrissent le sentiment d'une certaine fragilité, il s'agit de la crise sécuritaire et autorité territoriale, de la faiblesse de recettes où la pression reste basse par rapport à la moyenne africaine, la gouvernance institutionnelle due suite à la gestion des coalitions politiques et les retards dans l'application effective de la décentralisation qui freine la rapidité des décisions et la mise en œuvre des politiques publiques à l'échelle locale

	forte, le gouvernement fédéral a sombré dans la faillite. Certains Etats ont imprimé massivement de la monnaie, provoquant une forte inflation et ruinant de nombreux créanciers.	franc congolais, une inflation persistante et une dollarisation massive de l'économie limitant la souveraineté monétaire due à la fragilité du franc congolais et la dollarisation, le paradoxe de la croissance (PIB US quotidien, vie chère et inflation), pression sur les finances publiques (dépenses sécuritaires, ajustement budgétaire), instabilité dans l'Est (crise humanitaire)
L'absence des forces armées nationales	Le gouvernement ne pouvait pas lever d'armée fédérale pour se défendre ou maintenir l'ordre, cela a éclaté au grand jour lors de la révolte de Shays (1786 -	L'absence ou les défaillances répétées des forces nationales congolaises (FARDC) sur les lignes de front, notamment dans l'Est, s'expliquent par un

	1787) au Massachussetts, où des paysans lourdement endettés se sont soulevés sous le gouvernement ne puisse intervenir rapidement	ensemble de problèmes structurels, logistiques et politiques liées à la gouvernance et la corruption, les déficits logistiques, les défis de commandement avec plusieurs généraux étaient en connivence avec la rébellion et aussi l'infiltration des Forces Armées congolaises
Désunion des Etats ou des provinces	Les Etats agissaient comme des nations indépendantes, allant jusqu'à imposer des taxes douanières sur les produits de leurs voisins, ce qui menaçait de diviser et d'effondrer la jeune république	La décentralisation a été faite sans vision réelle de la situation parce qu'il y a aujourd'hui des provinces créées qui sont non viables et sans budget suffisant et aussi l'élection de gouverneur suscite de l'indignation suite à la corruption au vu et au su de tout le monde, des députés provinciaux d'où le mode d'élection est sujet de modification
Source : https://fr.wikipedia.org , Afrikarabia et African développement Bank Group		

Il ressort de ce tableau n°1, les constats suivants :

- Les raisons sont les similaires, il s'agit de :
 - Gouvernement central faible
 - Une crise financière et monétaire
 - 'absence des forces armées nationales
 - Désunions des Etats ou des provinces.
- Les contextes sont différents :
 - Aux USA : les USA étaient confrontés à une crise d'articulation entre les systèmes politiques des Etats fédérés et le système politique de l'Etat fédéral. Il fallait rompre à cette désarticulation pour illuminer les zones d'ombre qui planaient, les en ajoutant les 10 premiers amendements (le Bill of Rights) en 1791
 - En RDC

Actuellement, la RDC est située dans un contexte de la guerre à l'Est de la République entretenue par le Rwanda, pays agresseur et à l'intangibilité de l'article 220, qui connaît déjà l'ouvre dans la pratique homéopathique des gouvernants, et souscrit à une suspicion due à l'article 217 suite aux éventuels accords déjà signés entre le Rwanda et la RDC. Il faut dire le Rwanda a déjà des visées expansionnistes. Quant à l'ouvre, il entache l'article et le soumet à la jurisprudence

a) L'ABOUTISSEMENT DE L'ANALYSE

L'aboutissement de cette étude se résume en ces termes :

- La situation vécue par les USA pour le changement de la constitution en 1791 est similaire qu'à celle que connaît la RDC actuellement selon les contextes différents ;
- De la pratique sur l'article 220, l'œuvre s'est déjà produit d'une manière homéopathique des gouvernants ;
- La nécessité de profondes réformes institutionnelles encouragées par l'accord de Washingtons en vue du regain de confiance du partenaire privilégié (USA) par des sanctions ciblées au Rwanda, en louant les efforts de son interlocuteur Félix TSHISEKEDI comme « Homme courageux » devant ses pairs ;
- La résurgence et la prééminence d'octroi de 3^{ème} mandat à Félix TSHISEKEDI à la lumière de Roosevelt aux USA.

b) Suggestion

Au regard du stoïcisme, nous suggérons ce qui suit :

- Que le pouvoir actuel recourt au dialogue exclusif de sorte à punir les brebis galeuses en guise de leçon aux générations futures.
- Recadrer l'église catholique en lui enlevant la mission sur la veille citoyenne car la querelle de laïcité entre l'église et l'Etat était déjà tranchée en attribuant la souveraineté au peuple, « Souveraineté populaire » et non divine selon le dicton « A César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu ». Et que le gouvernement élargisse ses réflexions en cas de nécessité.
- Préconiser le référendum de sorte que la population tranche. Cela dénote un exercice démocratique et contribuable.

3. CONCLUSION

Les progrès des sciences ont pour effet le décèlement des problèmes, la prise de conscience de leur ampleur, le souci de leur formulation correcte, des rythmes et des lois qui régissent, bien plus que leur solution. « L'important dans la science, c'est autant l'esprit que le produit Science, c'est autant l'esprit que le produit ; c'est autant l'ouverture, la primauté de la critique, la soumission à l'imprévu, si contrariant soit-il, que le résultat soit-il, que le résultat, si nouveau soit-il » (JACOB, 1981).

Le contexte international actuel est une mise en cause de l'ordre mondial en cours. Les USA dans ses visées hégémoniques, mènent une lutte acharnée contre l'élan de la Chine qui de son côté s'est mise en alliance avec la Russie et la Corée du Nord afin de jeter le jalon de sorte à défier, l'alliance adverse composée des USA, Israël, certains pays occidentaux. De son côté, la RDC se ralliant aux USA, la mire porteuse des minerais critiques qui entrent dans la nouvelle technologie, voit ses fils, ses filles, mères, pères ... tomber sous le coup du Rwanda pendant 30 ans. Les crimes profitant aux multinationales, le Rwanda et aussi bien des tireurs de ficelles qui sombrent dans l'ombre. Le célèbre Paul KAGAME se pérennise au pouvoir sous le soutien des grandes de ce monde. De ce qui précède, l'accord de Washington, vient changer la donne en permettant à la RDC, de dissiper la douleur sentie des années coulant, le sort du président de la RDC qui vient de sceller un autre panorama de l'histoire une fois le rêve se réaliser, va-t-il quitter le pouvoir ?

Une question plane dans notre esprit : « la constitution de la 3^{ème} République en RDC peut-elle être changée ? Lors du référendum en 2005, le parti actuel au pouvoir avait demandé à voter contre le projet de la constitution de la 3^e République et avait signé sous réserve l'accord global et inclusif.

De ce point de vue, la question principale mérite d'être posée : Quel regard du stoïcisme porte-t-on sur le changement de la constitution de la 3^{ème} République ?

Anticipativement, nous avons répondu ce qui suit : la constitution de la 3^{ème} République en RDC avait créé un ressentiment au sein de la classe politique dont l'UDPS, parti au pouvoir. En s'appuyant sur la méthode historico-dialectique faisant usage de la technique documentaire et d'observation, nous sommes arrivés au résultat suivant tenant compte de l'œuvre de la constitution et des raisons quasi similaires à celui des USA en 1791, il est impératif que la constitution soit changée pour permettre au Président Félix TSHISEKEDI le 3^{ème} mandat à la lumière de Roosevelt aux USA. Tenant compte du regard stoïque, nous avons demandé aux acteurs politiques et la classe de la société civile d'user de leur sagesse. Nous osons croire que la situation de l'insécurité pourrait être résolue. « Seule la liberté libère un Etat » (Edgar, 2026).

Remerciement

Nous tenons tout d'abord à remercier Dieu le tout puissant et miséricordieux qui nous a donné la force et la patience d'accomplir ce modeste article. Nos remerciements s'adressent chaleureusement au Professeur Piaget MPOTO qui a accepté de nous encadrer et qui nous a apporté de précieux conseils et enfin nous remercions les autorités de CRESH et du Conseil Scientifique National (CSN) pour leur bonne volonté de mettre toute une série de formations et séminaire à notre profit afin d'élaborer ledit projet d'article.

Financement

Cette étude a été réalisée grâce aux financements propres de ses auteurs et aucun financement extérieur n'a été intervenu. Nous avons recouru aux cotisations de chaque auteur.

Conflit D'intérêt

Les auteurs ne déclarant aucun conflit d'intérêt sur le présent article.

Considération Ethique

Ce travail a été réalisé dans l'impartialité par les auteurs, une conduite responsable tenant compte des principes et normes morales a été suivies pour mener à bien cette étude.

CONTRIBUTION DES AUTEURS

N.M.U.E : a conçu, supervisé l'étude et analysé les traitements des données et a rédigé le manuscrit principal, validé la version finale.

B.M.D : a participé à la conception de l'étude et à la correction du manuscrit, a rédigé les manuscrits principaux et a validé la version finale, a assuré la revue bibliographique et la mise en forme du document et collecte des données manquantes.

MDD : a validé les données, contribué à la discussion et donné l'approbation finale de la version à soumettre.

SHO : a participé à la collecte des données et à l'analyse statistique.

BKD : a collecté les données manquantes et a participé à l'analyse statistique, contribué à la discussion et a donné l'approbation finale de la version à soumettre.

Tous les auteurs ont lu et approuvé la version finale du manuscrit.

ORCID DES AUTEURS

NZEMBELE MUNTUMWE : <http://www.orcid/0009-0002-7469-1134> BULAYI BULAYI MUZUBA DESIRE :
<http://www.orcid/0009-0004-4532-8621>

MABONZO DIANE : <http://www.orcid/0009-0005-5234-0386> BUJO

SUDI H.O : <http://www.orcid/0009-0001-8524-0550>

KWONKE DIDIER : <http://www.orcid/0009-0009-6787-2403>

Référence

- [1]. ARROUS M.B (2001), Média et conflit en Afrique, Paris, éd. Karthala.
- [2]. AUROBINDO, S. (1984), Aperçu et pensées, Paris, éd. Librairie Générale Française, p.230.
- [3]. KABAMBA, B. (20024) <https://Média Congo.net> du 4/11/2024.
- [4]. FRIOUX, C. (1961) Maïakovski, par lui-même, Paris, éd. Du Seuil.
- [5]. GOFFAUX, J. (2000), Problème de développement, Kinshasa, éd. CRP.
- [6]. JACOB, F. (1981), Le jeu des possibles, Paris, éd. FAYARD.
- [7]. KABUYA S. (2000), Sociologie politique, sd.
- [8]. LENINE (1961), L'Etat et la révolution, Paris, éd. DU Seuil, p.239.
- [9]. LESUEUR, D. (1988), La lutte pour l'existence, Paris, éd. CPI Bussière, p.243.
- [10]. MUSSET, A. (1971), Namouna, Paris, éd. Librairies générales Françaises.
- [11]. NZEMBELE, M. (2026), Regard sur le changement de la constitution, sd.
- [12]. Présidence de la République (2006), Bilan 1965-1970, Bureau politique du Président de la RDC, sd.
- [13]. PONTY, M.M (1945), Phénoménologie de la perception, Paris, éd. Librairie Gallimard.
- [14]. REYBROUCK, D.V (2010), Congo, une histoire, Amsterdam, éd. De Bezigebij.
- [15]. ROOSEVELT, F. (2011), Gouverner, c'est maintenir les balances de la justice égale pour tous, sd.
- [16]. SEFU, D. (2025), Changement de la constitution en RDC, *Revue belge*, Vol.11 N°132 du 09 décembre 2025.
- [17]. TOKWAULU, B. (2010), Joseph Kabila, un pari fou, éd. Cœur d'Afrique.
- [18]. ZACCHARIE, A. & OTTHE, J. (2004), Afrique centrale dix ans après les génocides, Bruxelles, éd. Labor.